



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Siège IXème Région : 459 rue ST-PIERRE BP 22-13351 MARSEILLE Cedex 05

*Le Secrétaire National Adjoint
En charge des CRS*

Monsieur Philippe LAUREAU
Directeur central des C.R.S
7/9 rue Cambacérès
75800 PARIS Cedex 08

Réf : CC 08012

Marseille le 16 avril 2008

Monsieur le Directeur,

Le 18 mai 2007, nous vous saisissons par écrit (CC 07024) concernant les dépassements horaires des fonctionnaires motocyclistes affectés dans les D.U.M.Z.

Le 8 juin 2007, vous nous écriviez « je vous informe que je saisis dès aujourd'hui, le directeur zonal des compagnies républicaines Sud pour que l'instruction rappelée ci-dessus fasse l'objet d'une rigoureuse application ».

Fin 2007, après plusieurs appels téléphoniques avec la Direction Zonale, lors d'un entretien avec le Directeur Adjoint ce dernier nous confirmait que malgré les instructions que vous aviez données, il ne pouvait appliquer ces directives car aucun logiciel compatible avec les missions spécifiques des motocyclistes affectés dans les D.U.M.Z n'était programmé pour comptabiliser les dépassements horaires.

Nous souhaiterions que ce dysfonctionnement soit le plus rapidement corrigé pour que les fonctionnaires puissent prétendre à bénéficier du rattrapage des heures qu'ils leur sont dues.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments respectueux et de ma parfaite considération.

Claude CAMERA